

PROFIL DE POSTE

DIRECTEUR,-TRICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA VILLA ARTHAUD

FONCTIONS : Directeur,-trice de l'accueil de loisirs de la Villa Arthaud.

Le directeur,-trice de l'accueil de loisirs est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'association et sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice-adjointe de l'association en ce qui concerne les activités d'animation et de gestion du matériel.

PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs de la Villa Arthaud est situé dans les locaux de la Villa Arthaud, 11 avenue Jean Perrot à Grenoble, où se trouve également le siège de l'association.

Il fonctionne tous les mercredis et tous les jours des vacances scolaires, de 8h à 18h, sauf pendant les vacances de Noël et pendant une partie du mois d'Août.

Il propose tout au long de l'année des activités d'accueil de loisirs, mais aussi des activités spécialisées organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs, ainsi que des sorties skis au cours du premier trimestre de l'année et pendant les vacances d'Hiver.

Son projet de fonctionnement est axé vers la découverte et l'utilisation du milieu urbain, avec une recherche constante d'activités proposées sur la Ville, et de nouveaux partenaires éducatifs.

DÉTAIL DE LA FONCTION

1 - Direction de l'accueil de loisirs

Le Directeur de l'accueil de loisirs est responsable de l'organisation, de l'animation, et de la gestion de la structure.

Il/elle constitue lui-même son équipe d'animation (animateurs en Contrat d'Engagement Educatif), élabore avec cette équipe le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, en conformité avec le projet éducatif de l'association, définit avec son équipe le programme d'animation, le réalise, et évalue ses actions, en relation étroite avec la direction de l'association.

Il/elle organise le travail du personnel de service du centre de loisirs.

Il/elle assure la continuité du lien avec les partenaires et les prestataires de service actuels, et développe de nouveaux partenariats.

Il/elle assure la transmission des informations administratives concernant l'embauche des animateurs, l'établissement des payes des animateurs, les listes de présence des enfants, les justificatifs de comptabilité et les bilans d'activités aux services concernés du siège de l'association.

Il/elle assure la relation avec les familles utilisatrices et avec les autres acteurs éducatifs présents sur le quartier.

Il/elle participe aux réunions d'équipe avec les autres personnels d'animation de l'association et de manière générale à la vie de l'association.

2 – Coordination et appui à la vie associative

De manière ponctuelle au cours de l'année, le/la salarié-e contribue plus largement à la vie associative de l'ACL.

Il/elle peut être mobilisé-e sur des missions de coordination, d'animation ou de soutien logistique, en lien avec les actions menées sur le territoire grenoblois à destination du tout public, et en fonction des besoins identifiés par l'association.

En collaboration avec la direction adjointe, il/elle assure également un rôle de référent d'accueil pour l'association :

- organisation et suivi du bon fonctionnement de l'accueil des enfants à la Villa Arthaud,
- contrôle des circuits de ramassage en car,
- gestion du matériel stocké à la Villa Arthaud (entretien, rangement, suivi de l'état, propositions de renouvellement si nécessaire).

INFORMATIONS PRATIQUES

- Formation : BPJEPS ou équivalent
- Contrat à durée indéterminée à plein temps annualisé.
- Groupe D de la convention collective de l'animation, indice 305
- Salaire brut mensuel : 2160.59 €, hors ancienneté
- Lieu de travail : Villa Arthaud - 11 avenue Jean Perrot à Grenoble.